

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



**CABINET DU PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT**

**CEREMONIE D'INAUGURATION DU SIEGE
DE LA COUR D'APPEL DE KORHOGO**

Korhogo, le vendredi 25 novembre 2022

**Discours de S.E.M le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement**

- **Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel ;**
- **Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre auprès du Président de la République chargé des relations avec les institutions de la République,**
- **Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense,**
- **Monsieur le Ministre, Directeur de Cabinet du Président de la République,**
- **Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,**
- **Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Messieurs les Ministres, Gouverneurs des Districts Autonomes des Savanes et du Denguélé ;**
- **Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire,**
- **Mesdames et Messieurs les Partenaires Techniques et Financiers ;**
- **Madame la Coordinatrice du Secrétariat Technique du C2D ;**
- **Monsieur le Préfet de Région, Préfet du département de Korhogo ;**

- **Mesdames et Messieurs les Elus des régions du Poro, du Tchologo, de la Bagoué, du Kabadougou et du Folon ;**
- **Monsieur le Maire de la Commune de Korhogo ;**
- **Vénérables Chefs traditionnels, coutumiers et religieux ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

La justice est cette institution qui « *élève les nations* » comme nous l'enseignent les livres religieux.

Cette institution qui participe de l'équilibre des relations entre les Hommes, parce qu'elle forge la proportion comme la stabilité.

Cette institution, à la confluence du droit et de l'éthique, que les philosophes grecs définissaient comme « *l'art du bon et de l'égal* ».

Cette institution qui structure et veille au respect par chacun de l'ensemble des principes qui régissent la société et lui permettent ainsi de vivre pleinement en liberté.

Rendre la justice, c'est donc bien plus que le pouvoir d'interpréter la loi et d'en assurer l'application, **bien plus que**

trancher entre le juste et l'injuste, c'est faire acte de société, **c'est bâtir les conditions même de la paix, de la liberté de la fraternité des Hommes.**

C'est pour cela que cette justice et cette quête de paix sont au cœur de notre nation depuis son indépendance, au cœur de notre hymne, au cœur de nos valeurs.

C'est pour cela que je suis honoré de prendre la parole aujourd'hui parmi vous, à l'occasion de l'inauguration du Siège de la Cour d'Appel de Korhogo, pour rappeler avec force à quel point la justice est consubstantielle de notre Histoire, tout comme elle l'est de la renaissance de notre nation, depuis une décennie, **sous l'égide du Président de la République, SEM. Alassane Ouattara.**

Fruit de la coopération entre la France et la Côte d'Ivoire, à travers le mécanisme du C2D, **cette Cour d'Appel incarne donc le processus continu de reconstruction puis de modernisation** structurelle du système judiciaire de notre pays.

Elle est une **preuve nouvelle** de la volonté ferme et claire du **Chef de l'État de construire un pays de progrès, de**

prospérité et de solidarité, avec pour socle essentiel la paix, la stabilité et l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais adresser à **S.E.M Jean-Christophe Belliard, Ambassadeur de France** en Côte d'Ivoire, nos remerciements pour l'accompagnement constant et précieux de son pays dans la mise en œuvre de nos grands projets stratégiques de développement.

C'est le lieu de saluer **l'excellence de la coopération** entre nos deux nations, **nourrie par ce lien singulier et exigeant de l'Histoire**. Elle trouve dans la langue, les hommes, les intérêts communs et les réalisations, les leviers pour bâtir l'avenir avec confiance et espérance. Que ce partenariat et cette amitié entre nos deux peuples et nos deux États, puissent ainsi **cheminer aussi loin que nos regards peuvent porter !**

Je voudrais saluer ensuite la présence distinguée de **Monsieur KONE Mamadou**, Président du Conseil

Constitutionnel, figure emblématique de ce que ce terme renferme de plus noble pour tous ceux qui dans ce pays savent reconnaître en l'homme de dignité, de professionnalisme, d'intégrité et d'honneur.

Je voudrais aussi saluer la présence des membres du Gouvernement et des Ministres-Gouverneurs des Districts autonomes des Savanes et du Denguélé.

D'une façon générale, je voudrais saluer la présence des plus hautes **Autorités Judiciaires** de notre pays, ainsi que les membres des **organisations de la Société Civile** engagées dans le renforcement du système judiciaire de notre pays.

Merci à toutes et à tous pour cette grande mobilisation, qui témoigne de l'importance et de l'intérêt que vous accordez à la cérémonie de ce jour, mais plus encore, aux **avancées concrètes et remarquables de la justice et du droit** en Côte d'Ivoire, qui sont **au fondement même des progrès exceptionnels de notre nation.**

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, les orientations du Président de la République ont conduit dès 2012, dans ces mois où la Côte d'Ivoire se remettait en ordre et en marche, à la mise en place du **Document d'Orientation de la Politique Sectorielle** du Ministère de la Justice.

Sa mise en œuvre a permis **d'accomplir des progrès plus que significatifs pour la Justice de notre République.**

Au niveau de **l'arsenal normatif**, des efforts ont été déployés pour mettre notre législation en conformité avec nos engagements internationaux et garantir une sécurité juridique et judiciaire totale pour nos investisseurs.

Par ailleurs, face au déficit d'infrastructures constaté dans le secteur de la Justice, les Gouvernements successifs ont mis en place un **programme ambitieux de construction de nouvelles juridictions** comme à San-Pedro, Guiglo, Abobo et bien évidemment Korhogo.

Cela a permis de bâtir pas à pas une justice de qualité, avec un accès équitable pour tous, tout en améliorant le traitement des personnes vulnérables et l'indispensable moralisation du secteur judiciaire.

Ici, dans cette capitale du Grand Nord, **l'inauguration du siège de la Cour d'appel de Korhogo** et bientôt celle de la prison de haute sécurité de la cité du Poro, **s'inscrivent dans ce vaste programme d'extension de notre système judiciaire.**

Dans ce cadre, outre les efforts propres de l'État, **le secteur de la Justice a pu bénéficier, grâce à la France et aux deux C2D, d'un financement de près de 56 Mds FCFA.** Cela a ainsi permis de doter notre Administration de plusieurs infrastructures stratégiques.

Le 09 juillet 2021, nous avons par exemple procédé à l'inauguration **de l'Institut National de Formation Judiciaire de Yamoussoukro** qui formera les meilleurs étudiants ivoiriens et de la sous-région dans les métiers de la Justice.

Nous avons également pu réaliser ou sommes en train de finaliser :

- la Cour d'appel de Daloa ;
- le Centre de Formation Continue d'Abidjan ;

- le Centre d'Observation des Mineurs de Bingerville ;
- le Tribunal de Première Instance de Bingerville ;
- la Maison d'arrêt et de correction de Guiglo ;
- les Infirmeries des prisons de Daloa, d'Oumé, de M'Bahiakro, d'Abidjan et de Bouna.

Enfin, dans le cadre du 3^{ème} C2D, est prévue une enveloppe de **24,5 milliards de FCFA** permettant notamment **la construction de la Cité de la Justice Commerciale à Grand-Bassam et celle de la Cour d'Appel de Bouaké.**

Nous nous réjouissons de ce que, dans l'attente de la signature de la convention d'affection en 2023, la récente mission d'instruction, conduite par l'AFD ait permis de réaffirmer la mise en œuvre de ces deux projets, en plus d'autres activités telles que le renforcement de l'accès à la justice, l'amélioration des conditions des femmes détenues et l'accompagnement des mineurs en contact avec la justice.

Plus que jamais, **en renforçant ainsi la justice de notre République, nous menons le combat de la garantie des libertés publiques et individuelles**, le combat de la protection des citoyens et des acteurs économiques,

notamment ceux qui sont en position de faiblesse. Car oui, **la justice de la République, c'est d'abord et avant tout le droit du plus faible !** Et c'est pour cela qu'il est essentiel de lui donner toutes les armes de sa noble mission !

Chères populations des Districts des Savanes et du Denguélé,

Je sais combien l'ouvrage que nous inaugurons ce matin **revêt pour vous une dimension particulière**, qui touche tout à la fois à l'exercice concret de vos libertés, mais également au sentiment tangible d'égalité entre les citoyens, disposant d'un accès équivalent aux Institutions clés de notre État et au service qu'elles procurent.

Et c'est peu dire que **l'attente fut longue !**

Espérée depuis 23 ans et le Décret du 21 avril 1999, envolée dans les crises, rétablie dans son intérêt stratégique dès 2012, **la Cour d'Appel de Korhogo** est aujourd'hui une réalité.

Elle l'est **grâce au travail** d'un homme, d'un bâtisseur, **feu mon frère le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly**

auquel nous pensons toutes et tous aujourd'hui et auquel, en votre nom, je veux rendre un vibrant hommage.

La Cour d'Appel de Korhogo devient ainsi la **quatrième Cour d'appel fonctionnelle de Côte d'Ivoire**, après celles d'Abidjan, Bouaké et Daloa.

Elle sera compétente pour connaître des recours exercés contre les jugements rendus par le Tribunal de Première Instance de Korhogo et par ses sections détachées de Boundiali, Odienné, et demain Tengrela et Ferké.

Au cœur de nos régions du Grand Nord, **dans cette cité séculaire où le grand Nanguin Soro**, fondateur de la ville, **rendait au 14^{ème} siècle la justice** avec exigence et impartialité, cette Cour d'Appel, désormais si proche de vous chères populations, réduira le délai de traitement de vos procédures, ne vous imposera plus le déplacement de Bouaké pour faire valoir vos droits en appel. Elle **transformera ainsi profondément votre vécu de la justice et par voie de conséquence, celui de la République !**

Cela constitue, sans aucun doute possible, **une avancée majeure dans l'organisation judiciaire de notre pays, le renforcement du triptyque Sécurité-Justice-Paix et la garantie des droits et libertés fondamentales** de chaque citoyen, auxquels le Président de la République, **SEM. Alassane Ouattara**, prête tant attention.

Mesdames et Messieurs les Hauts Magistrats,

Cette institution qui abritera plusieurs dizaines de personnels et magistrats, sera une **pièce angulaire de la République** comme du bien-être de nos populations **dans le Grand Nord** de la Côte d'Ivoire.

Je **sais pouvoir compter sur vous toutes et tous**, acteurs de l'institution judiciaire ici nommés, pour la faire vivre avec efficacité, célérité et dignité, pour **atteindre les résultats escomptés par le Chef de l'État comme par l'ensemble de nos concitoyens, en manière d'équité, de transparence et de gouvernance.**

Vos fonctions, par leur noblesse, ont toujours exigé responsabilité, exemplarité et probité.

En exerçant l'autorité judiciaire, vous êtes en effet les **artisans d'une conquête** majeure de l'Humanité : la conquête de la civilisation sur la violence, de l'apaisement sur la vengeance, de la stabilité sur le chaos.

Plus que jamais, dans vos fonctions régaliennes et républicaines, **vous êtes ainsi ces soldats de la liberté et de la fraternité, ces moteurs essentiels du développement** harmonieux et solidaire de notre si beau pays, la Côte d'Ivoire. **Soyez-en fiers. Et surtout, toujours, soyez-en dignes !**

Au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, **Monsieur Sansan KAMBILE**, je veux adresser ici des mots de remerciements et d'encouragements appuyés pour son travail acharné dans le renforcement de l'institution judiciaire.

Je vous vois en effet, chaque jour, totalement engagé à faire que notre Justice soit dans les conditions les meilleures pour exercer.

En vous félicitant avec l'ensemble de vos équipes, je veux avant tout vous inviter à maintenir ce cap d'ambition et

d'excellence. Vous connaissez la hauteur des attentes du Chef de l'État pour notre nation. Et vous savez à quelle point **nos progrès reposent sur une gouvernance et une Justice aux qualités irréprochables.**

Je veux enfin ici **exprimer ma plus profonde gratitude au Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA,** qui a permis à notre Institution judiciaire de mener ses activités dans les conditions les plus appropriées, afin de garantir l'État de droit et de consolider toujours plus fortement la bonne gouvernance.

Je veux également saluer la clairvoyance de **son objectif d'aménagement équilibré de notre territoire,** en dotant nos grandes métropoles secondaires de toutes les infrastructures stratégiques pour leur permettre de devenir de véritables pôles de développement, relais de la croissance exponentielle d'Abidjan.

C'est cette vision qui préside aux transformations puissantes en cours à Bouaké, Yamoussoukro, San-Pedro ou Bondoukou.

C'est cette vision qui s'incarne ici, aujourd'hui, dans la cité du Poro, face à cette nouvelle Cour d'Appel de notre République.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Albert Camus dans ses Carnets, écrivait que « *Si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, alors il échoue à tout* ». **Et si vous m'autorisez humblement à paraphraser Camus, je dirais que si la Côte d'Ivoire réussit autant, réussit si haut, réussit si vite, c'est sans doute parce qu'elle parvient, depuis une décennie, à concilier avec force la justice et la liberté.**

Dans la renaissance et le renforcement constant de ses Institutions.

Dans la clarté et l'ambition de son projet de société.

Dans le rassemblement de son peuple.

Dans la puissance de sa volonté de développement et de rayonnement.

Dans l'aspiration pour une société de solidarité, d'équité et de fraternité, qui lutte contre l'illégalité ou la corruption, ces

ennemis de notre développement comme de nos progrès humains.

C'est cette société que vient consacrer l'inauguration de la Cour d'Appel de Korhogo.

C'est cette société que viennent ici servir les magistrates et les magistrats, qui vont exercer dans ce temple de la République où l'on rend la justice au nom du peuple souverain.

C'est cette société que rendent possible les partenaires de notre nation, par leurs engagements, leur confiance, leurs financements et je veux une nouvelle fois ici remercier pour la réalisation de ce projet, l'Agence Française de Développement et le Secrétariat du C2D.

Cette Cour d'Appel nouvelle sera le symbole de cette Côte d'Ivoire qui regarde l'avenir, sûre de son destin, tournée vers les défis qu'il lui faut encore relever pour atteindre l'horizon 2030 dessiné par le Président de la République, celui d'une Côte d'Ivoire solidaire, intègre et prospère !

Puisse la coopération entre la Côte d'Ivoire et la France toujours contribuer à l'atteinte de cet horizon !

Vive la Justice républicaine !

Et que vive longtemps la Côte d'Ivoire Solidaire !